

**Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil
Municipal de la commune de Clerques
Du 08 Juillet à 18 heures 30**

Le Conseil Municipal de Clerques s'est réuni le 08 juillet à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire DOMMANGET Aurélien, après avoir été dûment convoqué le 03 juillet 2025.

Réunion : Ordinaire

Etaient présents : Messieurs et Mesdames Véronique CLABAUX, Joël DESSEIN, Aurélien DOMMANGET, Marie FASQUEL, Dominique LORIDAN, Carole PARREIN, Maxime SGARD, COURBY Christophe (En visioconférence)

Absents excusés : DUBOIS David,

Absents non excusés : DUFOUR Ludivine, Philippe PIQUET

Procuration en cas de votes : DUBOIS David a donné une procuration à M. DESSEIN Joël

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance.
- 2- Approbation et ratification du compte rendu du 06 Mai 2025.
- 3- Demande de subvention.
- 4- Délibération pour le choix du prestataire pour la dématérialisation des actes
- 5 Délibération pour faire les demandes de subvention pour la restauration de la cloche de l'église -.
- 6- Délibération pour la participation à la mutuelle des agents communaux.
- 7- Délibération pour revoir le prix des terrains.
- 8- Questions diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance

M. Joël DESSEIN se propose.

2) Approbation et signature du compte-rendu du 06 Mai 2025

Le compte-rendu de la réunion ordinaire du 06 Mai 2025 a été approuvé et ratifié à l'unanimité des membres présents.

3) Demande de subvention

Cette demande émane de l'Association de la Protection des Habitants de la Vallée de la Hem
Après discussion et une délibération un vote à main levée la demande est refusée

5 voix contre
0 voix pour
4 voix d'abstention

4) Délibération pour le choix du prestataire pour la dématérialisation des actes

Monsieur DOMMANGET maire de la commune précise que la dématérialisation des actes administratifs consiste à transmettre, contrôler et archiver électroniquement ces actes, avec pour avantage une meilleure traçabilité, un contrôle de légalité renforcé, et une efficacité accrue dans la gestion des procédures administratives.

Faisant suite à la délibération du 15 mars autorisant la commune à signer une convention de dématérialisation. L'entreprise FAST-ACTES présente un devis de 1 081,20 TTC sur 3ans en sachant que nous économisons 200 euros car la secrétaire de mairie est déjà formée par une autre mairie où elle travaille.

Après discussion et une délibération un vote à main levée le choix de l'entreprise FAST-ACTES est validé

9 voix sont pour le choix de l'entreprise FAST-ACTES
0 voix d'abstention

5) Délibération pour faire les demandes de subventions pour la restauration de la cloche de l'église.

M. DOMMANGET maire de la commune précise que la cloche est classée aux Monuments Historiques et quelle présente des défauts d'usure sur la structure et les pièces d'usure au niveau du battant et de son support.

Actuellement en France, il n'existe que très peu de sociétés agréées et reconnues pour réaliser ce genre d'intervention. Nous avons sollicité la société PASCHAL ART CAMPANAIRE SARL, car c'est une entreprise basée à Wimereux. Elle propose un devis de 30 000 euros. Cette entreprise est locale de ce fait, le coût du transport sera allégé au regard d'une entreprise située en Alsace ou en Normandie.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil municipal autorise le maire à solliciter les subventions, lui donne pouvoir de signer tous documents à cet effet et valide le devis de l'entreprise PASCHAL ART CAMPANAIRE SARL.

9 voix sont pour le devis PASCHAL ART CAMPANAIRE SARL
0 voix contre
0 Voix d'abstention

6) Délibération pour la participation à la mutuelle des agents communaux

M. DOMMANGET maire de la commune explique qu'actuellement nous n'avons pas d'obligation à statuer sur cette participation mais à partir du 1^{er} janvier de l'année prochaine cela sera le cas.

La participation minimale est de 15 Euros par mois et par agent, une liste des prestataires sera proposée aux agents afin qu'ils fassent leur choix

Actuellement, le CG62 (Centre de Gestion 62) propose la MNT, la Mutuelle Nationale Territoriale est une structure indépendante, accessible aux agents des collectivités territoriales, sans lien spécifique avec CG62.

Après discussions, le montant versé par la mairie serait de 15 euros pour la secrétaire de mairie et de 20 euros pour l'agent communal.

Après discussion et un vote à main levée, le conseil valide la proposition de contribution aux mutuelles des agents communaux.

8 voix sont pour cette proposition
0 voix contre
1 abstention

7) Délibération pour la révision du prix des deux terrains que nous vendons

M. DOMMANGET maire de la commune explique que le prix de 50 euros par m2 n'étant pas assez attractif, il propose de ramener cette somme à 40 euros du m2.

Les terrains font 1670 et 1724 m2

Après ces explications et un débat, la proposition est validée par un vote à main levée.

9 voix sont pour la baisse du prix de vente au m2 de 50 à 40 Euros /m2
0 voix contre
0 voix abstention

8) Questions diverses

8-1 M. DOMMANGET maire informe le conseil que M. LEROY JC Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais a fait voter notre demande de subvention celle-ci s'élève à 202 527 euros ; ceci nous permettra de boucler la première tranche des travaux de l'église.

La part de la commune étant de 30% et celle des subventions de 70%, la demande d'autorisation de travaux devrait être lancée assez vite et dans la foulée la consultation des entreprises.

8-2 M. DOMMANGET maire informe le conseil que l'inauguration des différents travaux réalisés sur la commune sera prévue dans le courant du mois de septembre.

8-3 M. DOMMANGET maire informe le conseil que nous sommes co-proprétaire du terrain multisports situé sur la commune de BONNINGUES Lès ARDRES et que ce terrain doit être rénové pour un cout total des travaux de 7716 euros. Le devis présenté vient de la société Renov'Sport de la région d'Amiens.

Ce devis sera divisé par 3 pour les communes du RPI.

8-4 M. DOMMANGET maire informe le conseil que nous attendons le rapport d'analyse consécutif à la visite d'inspection en vue d'établir le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques).

8-5 M. DOMMANGET maire informe le conseil qu'il sera fait une mise à jour du SAGE, celle-ci sera la feuille de route des différents bassins versants et les vallées s'y rapportant avec la SYMVAHEM dans le delta de la vallée de l'Aa.

Le S.A.G.E. de l'Audomarois a pour objectif principal la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques, en intégrant la prévention des inondations, la gestion des milieux humides, la transmission des connaissances et la maîtrise d'ouvrage de travaux d'intérêt intercommunautaire sur le territoire du bassin versant de l'Aa.

8-6 Mme PARREIN Carole demande un point d'étape sur nos différentes actions en cours

Les feux tricolores : Action en cours

Les 3 parcelles boisées à vendre : En cours

Elle remercie l'engagement de chacun pour la réussite des différentes manifestations

L'ordre du jour étant arrivé à son terme, monsieur le maire clôt la réunion à 20h00

Signatures du compte rendu du 08 juillet 2025

Aurélien DOMMANGET,
Maire



L. DUFOUR (ABS)
1^{er} Adjoint

M. SGARD
2^{ème} Adjoint

C. COURBY (en visio)
3^{ème} Adjoint

Les Conseillers Municipaux présents :

V. CLABAUX

J. DESSEIN

D. DUBOIS (ABS excusé)

C. PARREIN

P. PIQUET (ABS excusé)

M. FASQUEL

D. LORIDAN

